

## Commune de MESNOIS

### Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux, le JEUDI 22 septembre 2022 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1<sup>er</sup> adjoint, CABUT Danielle 2<sup>ème</sup> adjointe, BAIGUE Xavier, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul conseillers.

Absents excusés : BERREZ Serge, PEAN Franck

Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### Approbation du compte-rendu du conseil du 23 juin 2022 :

Compte rendu approuvé par les élus présents lors de la réunion

#### 1. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :

##### **\*Urbanisme :**

Une demande de travaux a été déposée par l'EARL de Mathieu Cachot pour la création d'un bâtiment agricole à Buron.

##### **\*Voirie :**

Une nouvelle voie piétonne reliant Thuron et Rières a été créée. Ces travaux ont engendré quelques coûts supplémentaires liés à la mise en place de traversées d'eau pluviales et un accès à une parcelle.

Réception des travaux d'entretien d'une partie du chemin des baraques. Réception prévue avec l'entreprise car quelques interrogations sur les travaux

Travaux à la mairie : Les subventions DETR ont fortement été sollicitées par les communes en 2022. Dépôt d'un nouveau dossier plus en adéquation avec le projet validé et finalisé.

On aura la réponse sur les subventions pour les travaux à Mesnois en mai 2023. Le SIDECC, Maître d'œuvre, prépare le dossier par lot.

##### **\*Éclairage public :**

La commune souhaite se doter de luminaires à LED afin de réduire les coûts liés à la consommation et réduire le coût financier du poste « Eclairage public ». Actuellement 8 poteaux avec lumière LED existent sur la commune dont 3 vers la mairie, sur les 54 points lumineux.

Pour information, l'éclairage public de Mesnois est constitué de 54 points :

Les lampes actuelles au Sodium font 70W et sont abaissées à 50% de leur intensité à partir de 22h30 jusqu'à 5heures.

Les lampes LED font 50W et peuvent être baissées à 30% de leur intensité au milieu de la nuit.

Coût actuel de la consommation éclairage public est d'environ 4200 € par ans, Passer en LED réduirait la facture électrique à 1600 € (à coût de l'électricité constant)

Le remplacement des ampoules Sodium par des ampoules LED s'élève à 600 euros par point lumineux (ampoule, transformateur, pose). La commune envisage d'adhérer à Elum - SIDEC afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de 50% pour le remplacement de ces ampoules, moyennant une cotisation de 980 euros par an pour un engagement de 5 ans.

## **2. Point par le 2<sup>ème</sup> adjoint sur les Affaires sociales**

Toutes les fleurs qui ont été plantées dans la commune au printemps n'ont pas résisté à la sécheresse.

Carte jeune : une douzaine de demandes ont été faites. On renouvelle l'adhésion du dispositif carte avantage jeune.

## **3. Point par le 3<sup>ème</sup> adjoint sur les dossiers eau et réseaux :**

L'intervention à la borne incendie à Thuron a permis de mettre en lumière le fait que la fuite provient d'une ancienne canalisation. Etudier l'option pour canaliser cette eau vers le puit de la fontaine.

## **4. Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023- intégration du budget eau :**

Une nouvelle nomenclature comptable « M57 » doit remplacer la M14 à compter de janvier 2024. Il est proposé d'anticiper ce changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 afin d'être en phase avec les autres communes.

D'autre part, Mme le Maire propose la suppression du budget annexe « EAU » afin de l'intégrer au budget communal. Un suivi analytique permettra d'identifier toutes les factures liées au fonctionnement de la distribution de l'eau potable.

## **5. Désignation des correspondants : défense - incendie secours - frelon asiatique :**

Défense : Jean Cachot

Incendie secours : Franck Péan

Frelon asiatique : Xavier Baigue

## **6. Déneigement**

Augmentation du coût du déneigement :

Le forfait annuel passe de 1000 € à 1200 € par an.

L'intervention par passage passe de 260 à 280 €.

## **7. Taxe d'aménagement : délibération taux**

Taxe payée par les personnes qui créent un nouveau bâtiment. Objectif de cette taxe est de participer à l'extension du réseau et de la voirie...

Le taux va rester en 2022 à 1 %, idem à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent.

## **8. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées)**

Transfert de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes ou l'inverse.

Médiathèque de Clairvaux transférée à la Communauté de Communes.

Compétence « Voirie » retransférée aux communes ex « Petite Montagne »

Le rapport est validé par l'ensemble des conseillers municipaux.

## **9. Tarif de l'eau**

0 à 1000 m<sup>3</sup> : 0,83 € + compteur 28 € (23 € le 2<sup>ème</sup> abonnement et suivants)

1001 à 2000 m<sup>3</sup> : 0,78 € + compteur 28 € (23 € le 2<sup>ème</sup> abonnement et suivants)

Plus de 2000 m<sup>3</sup> 0,75 € + compteur 28 € (23 € le 2<sup>ème</sup> abonnement et suivants).

Beaucoup de communes souhaiteraient que la Communauté de Communes récupère la compétence de l'eau. Cela permettrait à la Communauté de Communes de subventionner les travaux d'eau car certaines Communes n'ont pas les moyens de faire face à ces travaux.

## **10. Fibre**

Le Département du JURA, compétent en la matière, a délégué à un prestataire privé la gestion des travaux de la fibre. Un nouveau marché, qui fait suite au précédent arrivé à terme, nécessite un avenant de la part de toutes les communes de Orange à Prisme by Altitude Infra.

## **11. Questions annexes**

Rue du Four : Régularisation de la délimitation terrain.

Besoin de faire appel à un géomètre.

Décision de la régularisation des limites de terrain validé

La séance a été levée à 23h15

Le Maire,  
Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD

Le secrétaire de séance,  
Mr Frédéric ROUSSEL

